

LA FAMILLE DU DÉPUTÉ-MAIRE MENACÉE, SON FILS ACCUSÉ À TORT...

APRÈS BIEN DES OBSTACLES,

LA VÉRITÉ FINIT PAR TRIOMPHER !

Lorsque le maire a engagé une lutte sans merci contre la délinquance à Woippy, il s'attendait à des réactions contre lui-même, mais pas contre sa famille.

Il s'attendait surtout au soutien de tous les policiers et magistrats, mais la réalité a été bien différente.

Voici le récit d'une histoire incroyable mais vraie.

En 2001, sous l'impulsion du nouveau maire François Grosdidier, la municipalité de Woippy a engagé un combat total contre la délinquance qui empoisonnait la vie des habitants de tous les quartiers. Le nombre des policiers municipaux a été triplé. Ils ont été formés, à l'époque de façon unique en France, et équipés pour lutter effectivement contre les délinquants. Le maire a été en première ligne sur le terrain, même pendant les nuits « chaudes », ainsi que dans les relations avec la police nationale et le Parquet, ou encore au Ministère de l'Intérieur, au sein de la Commission Nationale Consultative des Polices Municipales. Dans la France entière, la police municipale de Woippy est devenue une référence et un exemple.

LES MENACES

La famille du maire a souvent fait l'objet de menaces. Elles ont pris la forme de tags citant sa famille ou sa belle-famille, son lieu de résidence ou ses véhicules. D'autres fois, des voyous en voiture hurlaient des injures sous leurs fenêtres avant de démarrer sur les chapeaux de roues.

L'APPEL AUX HABITANTS DU QUARTIER DU ROI

En ce début novembre 2007, force est de constater que cette politique de sécurité a ramené de la tranquillité dans les quartiers de Woippy par rapport à la situation d'avant 2001. C'est le résultat – toujours fragile – d'une action de longue haleine. Mais elle butte sur la difficulté à identifier, confondre et interpeler dealers et autres délinquants, notamment rue Poulmaire à St-Eloy et surtout au Quartier du Roi.

François Grosdidier veut briser l'omerta, la loi du silence. Le lundi 5 novembre, il fait porter une lettre à tous les habitants de ce quartier. Il leur explique ses difficultés faute de renseignements, les victimes craignant de contacter la police. Il leur propose d'être leur intermédiaire. Il leur demande de venir le voir, en mairie, pour donner toute information utile à la police qu'il utilisera et transmettra en respectant leur anonymat.

INCENDIE CRIMINEL

Le mercredi 7 novembre à 23 heures, la voiture personnelle du maire est incendiée devant son domicile. Il sort et voit que le feu se propage à la deuxième voiture stationnée tout contre la maison. Devant le risque d'explosion et de propagation du feu, il fait sortir sa femme et ses enfants dans le jardin. Il appelle les pompiers et la police. Le lendemain 8 novembre, il porte plainte. Des policiers nationaux (*de l'unité de police urbaine couvrant le secteur de Woippy*) lui disent qu'il a été imprudent de laisser ses voitures dans la rue après sa lettre aux habitants.

LE MAIRE ET SA FAMILLE DANS UN CAUCHEMAR

Immédiatement des informations précises et nominatives remontent au député-maire. Il les transmet aux enquêteurs qui ne sont hélas pas de la police urbaine qui connaît bien Woippy et ses délinquants. Ils appartiennent à la brigade criminelle, au sein de la sûreté départementale. Étrangement, ces enquêteurs n'exploitent pas les informations données par le maire.

Pas d'audition, pas de perquisition, pas de sudation... François Grosdidier explique aux enquêteurs que ceux qui ont manipulé des allume-barbecue peuvent conserver dans leur peau des traces pouvant être relevées par cette dernière technique. Il a l'impression de leur apprendre leur métier.

Encouragés par l'impunité, les délinquants s'en donnent à cœur joie pour intimider les habitants du quartier (*en multipliant les incendies de voitures*) et le maire. Ils lui envoient des lettres anonymes menaçant de mort sa femme et ses enfants, exigeant sa démission de la mairie et le versement d'une somme d'argent à un rendez-vous fixé devant le COSEC. Les enquêteurs demandent au maire de se rendre à ce rendez-vous et disent vouloir monter une « *souricière* » pour intercepter le rançonneur. Le maire attend dans sa voiture devant le COSEC. Au lieu de se « *planquer* », les deux policiers en civil, par ailleurs bien connus des délinquants du quartier, font les cent pas au vu de tout le monde.

LE FILS DU MAIRE : DE VICTIME À ACCUSÉ...

Les enquêteurs ne s'intéressent pas au petit milieu des délinquants de Woippy. Le mercredi 21 novembre, le fils du maire, Guillaume Grosdidier est placé en garde à vue. On lui dicte la lettre anonyme. Il doit écrire les mots de menace contre sa propre famille. Devant son malaise évident pour un tel exercice, l'enquêtrice lui dit que son attitude est suspecte. L'experte graphologue donne en quelques minutes son jugement définitif. Sûre et certaine, elle accuse Guillaume d'avoir écrit les menaces de mort contre sa belle-mère et son petit frère et de chantage contre son père.

La presse est informée de la garde à vue et s'en fait largement l'écho.

Le procureur de la République Joël Guitton en personne suit l'affaire. On se souvient de la perquisition médiatique de l'Hôtel de Ville de Woippy qu'il avait ordonnée sur la plainte d'opposants, mais aussi des auditions à décharge de ceux-ci et du classement sans suite de toutes les plaintes déposées par la ville, nécessitant de nouvelles plaintes avec constitution de partie civile... Là, il ordonne la prolongation de la garde à vue de Guillaume.

Guillaume passe donc la nuit en cellule et il est libéré après 32 heures de garde à vue. Cette information est largement reprise par la presse écrite et audiovisuelle. La

rumeur court : non seulement, il aurait envoyé les lettres, mais il aurait même brûlé les voitures. Il est déjà jugé et condamné...

LA DIFFICILE RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

L'accusation ne repose que sur une expertise graphologique manifestement bâclée. François Grosdidier demande à son fils de se soumettre à une contre-expertise auprès d'une autre experte graphologue près la Cour d'Appel de Metz, reconnue et respectée dans le monde judiciaire, Isabelle Davidson. Elle prévient d'emblée qu'elle ne se prononce jamais avant un travail minutieux d'au moins douze heures. Deux jours plus tard, sa conclusion est claire et nette : Guillaume Grosdidier n'est pas l'auteur des lettres.

Ses conclusions sont transmises aux enquêteurs et au procureur. Mais ils persistent. L'enquête n'est pas réorientée vers les délinquants de Woippy. Pendant ce temps, François Grosdidier continue à recevoir des lettres de menaces contre sa femme et ses enfants.

La police municipale de Woippy reçoit alors un appel téléphonique anonyme. Il demande de prévenir le maire que les enquêteurs ont reçu le résultat de l'expertise ADN d'une enveloppe, que ce résultat les contrarie et que le maire doit absolument être mis au courant. L'ADN est féminin.

ACHARNEMENT

Après la contre-expertise graphologique, c'est le deuxième élément qui innocente Guillaume. François Grosdidier demande que l'on compare avec l'ADN des sœurs ou amies connues des délinquants qu'il soupçonne. On lui répond que la justice n'a pas les moyens pour faire des tests ADN dans tout le quartier. En revanche, un enquêteur a les moyens de se rendre à Bourges prélever l'ADN de la sœur de Guillaume, elle y est étudiante, et à Dijon prélever celui de sa mère, divorcée depuis 1992 et séparée de ses enfants, ceux-ci ayant été élevés par leur père.

L'acharnement se poursuit contre Guillaume. Si l'ADN est féminin, c'est forcément celui d'une complice. Ils font le tour de tout son carnet d'adresses pris sur son téléphone portable. Ils poursuivent le mal qu'ils lui font auprès de ses amis et relations.

Juste avant son départ en retraite, le procureur Guitton ouvre une information judiciaire. Un juge d'instruction est donc saisi. François Grosdidier lui demande le dessaisissement des enquêteurs au profit d'un autre service de police ou de gendarmerie. En vain.

L'instruction fait faire une nouvelle expertise graphologique qui confirme la première.

Avec le procureur Guitton et ces enquêteurs de la brigade criminelle, Guillaume allait droit devant le tribunal correctionnel, accusé d'avoir menacé de mort sa belle-mère et son jeune frère, avec toutes les chances d'être condamné sur la foi de deux expertises graphologiques. Guillaume en aurait été brisé à jamais et la famille Grosdidier aurait explosé.

LE MIRACLE DU FICHER A.D.N.

Le nouveau procureur et le juge d'instruction sont perplexes : non-lieu pour insuffisance de preuves. La rumeur court que Guillaume ne doit ce non-lieu qu'à la position de son père « *proche du pouvoir* » qui a su « *étouffer le scandale* ».

Mais ce dont son père peut se féliciter, ce n'est pas seulement d'avoir commandé la première contre-expertise graphologique, c'est d'avoir voté, comme député, la mise en place du fichier national des empreintes génétiques.

Miracle : une jeune personne de Woippy fait son entrée, pour d'autres faits, dans ce fichier. Son ADN est dans la boîte et son identité ressort automatiquement à propos de l'affaire des lettres anonymes. Nous tairons son identité car elle était mineure au moment des faits. Elle avoue. Elle est condamnée le 24 novembre 2010 par le tribunal pour enfants de Metz.

Enfin, Guillaume est complètement innocenté. La coupable a été sanctionnée, seule. Mais l'affaire des lettres ayant été disjointe, contre l'avis des victimes, de celle de l'incendie des voitures, les incendiaires n'auront pas été trouvés ni même recherchés.

Le député-maire sait, lui, ayant depuis le départ quelques idées précises corroborées par le dénouement de l'affaire, qu'ils ont probablement été condamnés depuis pour d'autres faits.

UN COMBAT POLITICO-JUDICIAIRE SANS MERCI

La presse locale avait parlé de la garde à vue et de la mise en examen de Guillaume, mais elle avait aussi évoqué son non-lieu puis la condamnation du coupable. La presse nationale, non. Les sites internet plus ou moins officiellement proches de l'opposition non plus. L'un avait même consacré un article au maire avec ce sous-titre « *mon fils le taulard* ».

En engageant son combat contre la délinquance, il croyait qu'il s'exposerait seul. Jamais il n'avait imaginé que sa famille puisse autant en souffrir. Il croyait surtout qu'il pourrait compter sur le soutien de tous les policiers nationaux et magistrats. Ce ne fut pas le cas. Il est vrai qu'entre le maire et le procureur, les rapports s'étaient dès le départ mal engagés.

RETOUR SUR UN MEURTRE

A peine élu maire en 2001, François Grosdidier avait eu à déplorer un assassinat épouvantable. La victime, Annick Florentine, avait déjà été agressée et menacée par son ex-compagnon. Le procureur l'avait laissé libre. Le maire fut l'un des premiers, avec les policiers, à découvrir Annick gisant dans son sang, suite à de multiples coups de couteau, dans un simulacre de cérémonie vaudoue. Il avait alors exprimé son « *indignation* » devant ce meurtre qui aurait pu et dû être évité. Il a reproché au procureur la « *faiblesse de la réaction de la justice après la première agression* ». L'Etat fut par la suite condamné dans cette affaire.

François Grosdidier a connu depuis un véritable acharnement judiciaire. Les multiples péripéties pourraient faire un livre entier : perquisition à grand spectacle de l'Hôtel de Ville, garde à vue médiatisée du directeur de cabinet sur plainte des opposants et dénonciation de leur ami sénateur et, parallèlement, classement sans suite de toutes les plaintes déposées par la ville. Le Maire a toujours encaissé. Mais lors de la cérémonie des vœux 2008, il parlait de la mise en cause injustifiée de son fils, alors que la machine judiciaire se mettait en route pour broyer sa famille, et il prévenait : « *Je sais encaisser. Je sais aussi pardonner bien plus que je peux en donner l'impression. Je peux pardonner beaucoup mais je n'ai pas le pouvoir ni même le droit de pardonner le mal fait à mes enfants. La vérité doit être dite, quoi qu'il en coûte* ».